

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CH.-M. LIMOUSIN

Statistique de la franc-maçonnerie

Journal de la société statistique de Paris, tome 48 (1907), p. 208-220

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1907__48__208_0

© Société de statistique de Paris, 1907, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

STATISTIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

MESSIEURS,

Le sujet que je viens traiter devant vous n'est pas de ceux qu'on aborde souvent en statistique ; mais il n'est rien de ce qui peut se nombrer qui échappe à notre art.

Je dois reconnaître tout d'abord que la matière est délicate, doublement délicate. Chez certains hommes, mais je ne crois pas qu'il en soit parmi nous, et chez certaines femmes, la seule émission de ce nom Franc-Maçonnerie provoque une colère absolument inconciliable avec le calme nécessaire au statisticien. D'autres, au contraire, dans le camp opposé, fronceront les sourcils craignant que je ne livre les secrets de l'Ordre aux profanes.

Aux premiers, je ferai observer que la Franc-Maçonnerie est un fait qui intéresse 1 500 000 hommes environ sur la surface du globe, et que, quelque jugement que l'on porte sur ce fait, que l'on en soit ennemi ou ami, la statistique s'en impose. Aux seconds, je dirai que les secrets de la Maçonnerie courent aujourd'hui les rues, sont même plus connus de ses ennemis que de ses membres. J'ajouterai que même ce qui est connu, et que mon devoir est de ne pas révéler, je ne le révélerai point ; mais que, parmi les choses intéressant la Maçonnerie, il en est, tel son dénombrement, qu'il serait ridicule de vouloir cacher.

Avant d'aller plus loin, il est une opinion très répandue que je dois détruire. La Franc-Maçonnerie, dit-on, est une société secrète. Sur la valeur de cette expression, il faut s'entendre. On ne saurait appeler secrète une association dont personne n'ignore l'existence, dont on connaît les lieux de réunion et un grand nombre de membres, qui compte parmi ses membres des ministres, des sénateurs, des députés, des magistrats, des commissaires de police, sans parler de beaucoup d'hommes connus dans les sciences, les arts et les lettres. En France, sous le second empire, le Grand Maître du Grand Orient de France était proposé par l'Empereur, et le poste fut successivement occupé par le prince Murat, membre de la famille impériale, le maréchal Magnan et le général Mellinet. En Danemark et en Suède, le Grand Maître est le roi ; dans ce dernier pays, les grades supérieurs de la Franc-Maçonnerie constituent même un ordre de chevalerie officiel.

En Angleterre, le roi Édouard VII est Grand Protecteur des Grandes Loges d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, après en avoir été Grand Maître pendant qu'il était prince de Galles. Le Grand Maître actuel de la Grande Loge d'Angleterre est le duc

de Connaught frère du roi ; dans les trois Grandes Loges figurent des membres de la plus haute noblesse. Si nous traversons l'Atlantique, nous trouvons que les présidents de la République des États-Unis et du Mexique, MM. Théodore Roosevelt et Porfirio Diaz, sont francs-maçons. Ce dernier même est membre honoraire du Grand Orient de France. En parcourant l'Amérique hispano-portugaise, il est probable que nous trouverions plus d'un autre président de république, plus d'un ministre *Frère Trois Points*, comme disent les ennemis de la Maçonnerie.

Dans ces conditions, ce serait aller contre tout bon sens que soutenir que la Franc-Maçonnerie est une société secrète ; une expression, employée dans un rapport présenté au Conseil d'État sous le second Empire, est plus exacte : « Une société ayant des secrets. » La règle de ne pas admettre à ses séances des étrangers, si elle est plus rigoureuse dans la Maçonnerie qu'ailleurs, ne lui est pas propre ; elle lui est commune avec presque toutes les autres associations, même la nôtre.

La Franc-Maçonnerie est-elle une association internationale ? Non et oui. Non, si l'on entend une organisation identique à celle de l'Église catholique romaine, ayant son chef et son gouvernement supérieurs, tels le Pape et le sacré collège. Rien de cela n'existe. Mais la Franc-Maçonnerie est une association internationale dans le genre de l'Église protestante ou de l'Église israélite. Elle est formée d'une foule de branches autonomes, répandues sur la surface du globe, ayant entre elles des relations amicales ou n'en ayant pas, en antagonisme même quelquefois.

Quel est le caractère commun qui fait que toutes ces associations ont droit au même nom ? Il me serait difficile de vous le dire, non par discrétion, mais parce que je n'en sais rien. Il y a l'observance d'un certain cérémonial — d'ailleurs variable — dans les réunions, la connaissance de signes à l'aide desquels les *Frères Trois Points* se reconnaissent entre eux. Tout cela d'ailleurs est connu de qui veut s'en donner la peine. La chose se complique si l'on veut distinguer la Maçonnerie *régulière* de la Maçonnerie *irrégulière*. Car dans la Contréglise comme dans les Églises, il y a des schismes et des hérésies. Il est même impossible, en considérant la question sociologiquement, qu'il n'y en ait point. Quels sont les indices de la régularité maçonnique ? J'avoue humblement n'en rien savoir. J'ai écrit là-dessus un article de revue qui a été commenté par un grand nombre de journaux maçonniques de divers pays, qui tous ont déclaré également ne pas savoir. Parmi les indices d'irrégularité, j'en indiquerai cependant un : l'exploitation de la vanité, le commerce des grades supérieurs aux titres ronflants.

Tant bien que mal, cependant, nous arrivons à nous y reconnaître, et nous fermons impitoyablement notre porte aux irréguliers.

J'ai dit plus haut que les diverses branches de la Maçonnerie régulière sont parfois en antagonisme. Tel est le cas pour les branches britannique et française.

Les deux Maçonneries anglaise et française sont contemporaines ; elles proviennent toutes deux de la transformation du compagnonnage des ouvriers tailleurs de pierres et maçons, à la tête duquel étaient des architectes, constructeurs des églises romanes et gothiques. Ce compagnonnage disparut de l'Europe continentale peu après l'époque de la Renaissance, mais il se perpétua en Angleterre, où il se transforma en recevant dans son sein des étrangers à l'art de construire qu'on appela des *Maçons-Acceptés*. Il vint un moment où il n'y eut que des *Acceptés*. Cette *association* ou plutôt ces associations, car les Loges étaient alors complètement indépendantes les unes des autres, quoiqu'elles eussent un Grand Maître nommé par le roi ; ces

associations, dis-je, prirent parti, dans la révolution anglaise et en général du côté royaliste, ce pourquoi Cromwell les persécuta. Comme conséquence, la Maçonnerie fut en faveur après la Restauration anglaise, et les rois Charles II et Jacques II en furent, dit-on, membres.

Après la révolution de 1692, il y avait un grand nombre de Francs-Maçons parmi les seigneurs jacobites, tant ceux qui accompagnèrent le roi détrôné que parmi ceux qui restèrent en Angleterre, et conspirèrent pour la restauration des Stuarts, conspirations qu'ils payèrent parfois de leur tête. Les émigrés anglais de France formèrent dit-on des régiments — dont ils composaient le corps d'officiers — notamment le régiment de Dillon, en grande partie irlandais. Ceux de ces officiers qui étaient francs-maçons constituèrent, dit-on — cela n'est pas absolument certain — une Loge régimentaire dont le siège fut à Saint-Germain, ville qu'habita le roi détrôné Jacques II, puis son fils Charles-Édouard.

Ce qui est, par exemple certain, c'est qu'en 1725 ou 1726, un certain nombre de nobles émigrés anglais constituèrent à Paris, près d'ici, dans la rue de Bucy, une Loge qui, de l'auberge où elle se réunissait, prit le nom de *Saint-Thomas*. Ces émigrés avaient été poussés à prendre cette initiative par des nouvelles reçues d'Angleterre, où, à Londres, des partisans de la famille de Hanovre avaient non seulement amené des Loges à leur opinion politique, mais créé un organe nouveau, destiné à relier entre elles les Loges existantes et à en créer de nouvelles, appelé une Grande Loge. On voulut opposer Maçonnerie à Maçonnerie ; de là, la fondation de la Loge *Saint-Thomas*. D'autres loges anglaises jacobites se formèrent, puis en 1732 la Grande Loge d'Angleterre fit une tentative de colonisation en créant une Loge orangiste à Paris.

Mais, vers ce moment aussi, l'élément français — qu'on appela pour avoir des ressources, car ces émigrés anglais étaient besoigneux comme leur roi ou leur prétendant, — devint prépondérant dans les Loges de Paris, il se forma une Grande Loge de France et le duc d'Antin en fut nommé Grand Maître.

Les deux *Puissances* — c'est l'expression maçonnique — vécurent parallèlement, se reconnaissant mutuellement, mais au fond peu sympathiques l'une à l'autre, pendant le dix-huitième siècle. Lorsque vint la Révolution française, que l'on croit généralement avoir été faite par la Franc-Maçonnerie — qui ne fit que la préparer — la Terreur supprima celle-ci sur tout le territoire de la République, et elle ne subsista que dans les armées, où les terroristes n'osèrent pas aller la chercher, sous la forme de Loges régimentaires. Elle ne se reconstitua, à Paris, puis en province qu'après la chute de Robespierre, et son reconstituteur Roëttiers de Mantaland, sortait de prison. Les éléments de la reconstitution, en 1795, furent donc des officiers animés de l'esprit révolutionnaire le plus exalté. Pendant ce temps, la Maçonnerie anglaise, composée de membres de l'aristocratie, était fortement antirévolutionnaire. Il y eut donc naturellement encore antagonisme, quoique, mis en présence sur les champs de bataille, les Maçons de l'un et l'autre côté se rendissent de signalés services.

Pendant les trois premiers quarts du dix-neuvième siècle, le Grand-Orient de France et la Grande Loge d'Angleterre vécurent dans une situation de courtoisie, quoique sans intimité. Mais en 1877 se produisit un incident : l'Assemblée générale du Grand-Orient de France supprima, de l'article 1 de la Constitution, un paragraphe 1 portant déclaration de croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme,

laquelle y avait été introduite en 1849 : sans d'ailleurs remplacer cette déclaration par une déclaration contraire.

La Grande Loge d'Angleterre saisit la balle au bond pour lancer l'excommunication majeure contre le Grand-Orient de France. Les Grandes Loges d'Écosse et d'Irlande suivirent. Ce qui prouve que la question de la croyance en Dieu ne fut pas le motif réel, c'est que semblable excommunication ne fut pas lancée contre le Grand-Orient de Belgique, qui, l'année précédente, avait fait la même suppression. La Grande Loge d'Angleterre, elle-même, n'introduisit l'obligation de la croyance en Dieu dans sa constitution qu'en 1815 ; avant, c'est-à-dire depuis 1723, elle n'y figurait pas. Au fond, c'était le vieil antagonisme qui se réveillait. Je dois dire cependant que cette brouille consiste exclusivement dans la fermeture des Loges britanniques aux Maçons français. Les Francs-Maçons anglais sont reçus dans toutes les Loges françaises où ils se présentent, et quand des Francs-Maçons français rencontrent en voyage des frères anglais, ils trouvent toujours le plus cordial accueil.

Une autre brouille était survenue une dizaine d'années plus tôt entre les Grandes Loges des États-Unis et le Grand-Orient de France, parce que celui-ci avait, au lendemain de la suppression de l'esclavage, reconnu les Loges fondées par les gens de couleur, ce que les Américains considéraient comme chose abominable. Les Grandes Loges américaines ont oublié cet ancien motif, mais elles se sont rejetées sur celui de la non-obligation de croyance en Dieu.

Un autre dissentiment existe entre le Grand-Orient de France et les huit Grandes Loges allemandes depuis 1871. La cause en fut le ressentiment laissé par la défaite dans les âmes françaises, et la gloriole qu'éprouvèrent les âmes allemandes de la victoire. La seconde puissance maçonnique française : la Grande Loge de France qui n'existait pas, sous sa forme actuelle, en 1870, a profité de la circonstance pour se réconcilier avec les Grandes Loges d'Allemagne en 1906.

En ce qui concerne les relations du Grand-Orient avec les mêmes Grandes Loges allemandes, le temps a produit son effet habituel d'apaisement. De part et d'autre, on est disposé à se tendre la main ; mais la question est de savoir qui fera le premier mouvement. Du côté du Grand-Orient, on estime que, représentant la France vaincue, la dignité nationale nous interdit de prendre l'initiative. Du côté des Grandes Loges allemandes, on estime devoir garder la même attitude parce qu'on a été vainqueur.

Un dernier mot avant d'en arriver aux chiffres. Les diverses *Puissances* Maçonniques doivent être réparties en deux grands groupes : celui des puissances existant chez des peuples protestants, et celui des puissances existant chez des peuples catholiques. Celles du premier groupe ne sont pas en antagonisme avec les Églises de leur pays, au contraire on y trouve des « pasteurs » allemands, et même des évêques anglicans. On y trouve aussi des rabbins.

Dans les autres pays, ceux de religion catholique, la Franc-Maçonnerie peut être définie la Contréglise. Elle y est l'adversaire de l'Église catholique : opposant organisation à organisation, hiérarchie à hiérarchie. Il en est ainsi en France, en Belgique, en Italie, en Espagne, en Portugal, dans toute l'Amérique espagnole. Cependant, c'est là un fait relativement nouveau ; car, nonobstant les interdictions pontificales, il y eut, en France, des prêtres dans la Franc-Maçonnerie pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle et même pendant la première du dix-neuvième, quoique en nombre moindre. Il y eut même des laïques doublement fervents comme catholiques et comme francs-maçons.

Après cet exposé sur un sujet peu connu et destiné à vous permettre de vous rendre compte de l'objet en question, nous allons en venir aux chiffres. Mais un renseignement encore. La Franc-Maçonnerie est soumise, dans divers pays, soit au régime du monopole, soit à celui de la concurrence. Cela signifie que chez les uns il n'y a qu'une *Puissance* Maçonnique : Grande Loge ou Grand-Orient, et chez les autres plusieurs. Les pays de liberté maçonnique ne sont pas nombreux, il y en a tout juste trois, qui sont la France où existent deux puissances, l'Allemagne où on en trouve huit et la République Argentine où on en compte quatre. Cela ne veut pas dire que, dans les pays de monopole, il n'existe pas d'autres organisations maçonniques que celle qui se qualifie elle-même de *régulière* et est reconnue comme telle par les autres. Au contraire, il y en a dans presque tous. Mais ces Puissances de seconde main, que rien ne blesse tant que l'affirmation de leur *irrégularité*, n'étant pas reconnues par les Puissances régulières de leur pays, ne le sont par aucune autre des autres pays, sauf par des irrégulières comme elles.

Je ne m'occuperai ici que des Puissances *régulières*, les autres constituant un élément trop peu solide et trop mouvant pour qu'on puisse en établir la statistique.

Un autre renseignement encore : une *Puissance* Maçonnique est une confédération de Loges existant sur la surface d'un pays, ayant à sa tête une assemblée électorale législative appelée Grande Loge ou *Convent*, qui se réunit annuellement, et un pouvoir exécutif dénommé Conseil de l'Ordre ou Conseil Fédéral, ou Conseil du Grand Maître.

Dans certains pays, l'organisation est centralisée : tel est le cas pour la France où toutes les Loges relèvent directement soit du convent du Grand-Orient, soit de la Grande Loge de France. Dans d'autres pays, au contraire, tels l'Angleterre et l'Allemagne, la décentralisation prévaut, et il existe des Grandes Loges provinciales feudataires de la Grande Loge nationale.

*
* * *

Il existe dans le monde 106 *Puissances* Maçonniques, dont 24 en Europe, 58 dans l'Amérique du Nord, c'est-à-dire aux États-Unis (50) et au Canada (8); 21 dans l'Amérique centrale et méridionale, 7 en Australasie, 2 en Afrique.

Je consacre un premier tableau (voir page 213), aux Puissances européennes, en indiquant la date de leur fondation, le nom, la capitale, le nombre de Loges dépendantes ; enfin le nombre des membres composant l'ensemble de ces Loges quand il est connu, car il ne l'est pas toujours.

Dans ce tableau manque le nombre des membres des Loges de Portugal et d'Italie, c'est que le livre auquel j'emprunte mes renseignements, qui est un annuaire en trois langues (français, anglais, allemand) de la Franc-Maçonnerie universelle (1), ne les contient pas. Je m'empresse d'ajouter que cette publication en est à sa première année, que son auteur a eu beaucoup de peine à réunir les renseignements qu'il donne, et qu'il promet de faire mieux pour l'année prochaine.

Je n'additionnerai pas les chiffres des deuxième et troisième colonnes pour établir le bilan de la Franc-Maçonnerie en Europe. Si les Puissances que je viens d'énumérer

1. Compilé par M. Quartier-la-Tente, conseiller d'État au canton de Neuchâtel et ancien Grand-Maître de la Grande Loge suisse *Alpina*.

sont toutes européennes, les Loges et les Francs-Maçons qui dépendent d'elles ne sont pas tous en Europe. Les Grandes Loges d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, le Grand-Orient de France et la Grande Loge de France, diverses Grandes Loges d'Allemagne, le Grand-Orient Espagnol ont des Loges et par conséquent des membres individuels dans les colonies de leur nation ou dans des pays étrangers.

Tableau des 24 Puissances Maçonniques régulières d'Europe

PUISSANCES MAÇONNIQUES		CAPITALES	DATE de FONDATION	NOMBRE de LOGES	NOMBRE de MEMBRES
1	Grande Loge Unie d'Angleterre	Londres	1717	2 607	150 000
2	Grande Loge d'Irlande	Dublin	1730	450	15 000
3	Grande Loge d'Écosse	Édimbourg	1736	1 012	50 000
4	Grand-Orient de France (ancienne Grande Loge)	Paris	1736	396	27 000
5	Grande Mère Loge Aux Trois Globes	Berlin	1744	137	14 856
6	Grand-Orient de Hollande	La Haye	1756	91	2 093
7	Grande Loge Nationale de Suède	Stockholm	1760	35	12 295
8	Grande Loge Nationale de Francs-Maçons Allemands	Berlin	1770	128	13 099
9	Grande Loge Eclectique	Francfort	1783	21	3 091
10	Grande Loge Royale York à l'Amitié	Berlin	1798	69	6 838
11	Grande Loge Au Soleil	Bayreuth	1811	33	4 448
12	Grande Loge de Hambourg	Hambourg	1811	48	4 238
13	Grande Loge de Saxe	Dresde	1811	24	4 418
14	Grande Loge de France (Rite Écossais)	Paris	1821	81	5 100
15	Grand-Orient de Belgique	Bruxelles	1836	19	3 680
16	Grande Loge Suisse Alpina	Variable	1844	33	3 630
17	Grande Loge A la Bonne Harmonie	Darmstadt	1846	8	750
18	Grande Loge Mère de Danemark	Copenhague	1858	29	4 500
19	Grand-Orient Lusitanien Uni	Lisbonne	1859	60 (1)	(?)
20	Grand-Orient d'Italie	Rome	1861	195	(?)
21	Groupe de cinq Loges allemandes indépendantes	Leipzig	1883	5	1 381
22	Grande Loge symbolique de Hongrie	Budapest	1886	61	4 306
23	Grand-Orient Espagnol	Madrid	1889	59	2 594
24	Grande Loge Nationale de Norvège	Christiania	1891	914 (2)	3 900

1. Plus 42 triangles.
2. Plus 12 triangles ou Loges non organisées.

Les Loges établies dans des colonies ou dans des pays étrangers dépendant de la Grande Loge Unie d'Angleterre sont ou plutôt étaient, au moment où les renseignements furent donnés à M. Quartier-la-Tente, au nombre de 526.

Elles se répartissaient de la manière suivante :

Gibraltar	7	Pundjab	25	Montevideo	1
Malte	7	Singapoor	4	Valparaiso	1
Constantinople	1	Ceylan	5	Queensland	62
Chypre	2	Maurice	1	Nouvelle-Zélande	8
Zante	1	Transvaal	37	South Island (?)	42
Smyrne	1	Amérique centrale	10	North Island (?)	24
Égypte	5	Barrados	6	Fidji	4
Soudan	3	Montréal (prov. du Canada)	3	Chine	20
Bengale	59	Terre-Neuve	7	Japon	4
Bombay (province)	29	Nouvelle-Écosse	1	Afrique australe	70
Burma (province)	12	République Argentine	8	Natal	26
Madras (province)	26	Guyane Britannique	2		

A cela, il faut joindre deux Loges militaires attachées à des régiments et se déplaçant avec ceux-ci.

La Grande Loge d'Irlande a 31 Loges dans les colonies, point à l'étranger et 7 Loges militaires. Les Loges militaires ont toujours été particulièrement irlandaises.

Quant à la Grande Loge d'Écosse, elle possède 275 Loges dans les colonies ou à l'étranger et pas de Loges militaires. Les principaux groupements sont l'Inde avec 45 Loges, le Queensland avec 54, la Nouvelle-Zélande avec 15, les Indes occidentales avec 39, la colonie du cap de Bonne-Espérance avec 19, le Natal avec 12 et le Transvaal avec 35.

En Angleterre, au moment où M. Quartier-la-Tente fut renseigné, il existait 577 Loges à Londres et 1 502 dans les diverses villes de province. Je dis que tels étaient les chiffres au moment où M. Quartier-la-Tente fut renseigné parce que j'ai appris récemment que le nombre des Loges de Londres était, au 31 décembre, de 606 et que l'on agissait la question de créer trois Grandes Loges provinciales pour les administrer.

La Grande Loge Unie d'Angleterre étant non la *Mater Latomorum*, du moins la plus ancienne organisation de Maçonnerie spéculative, il serait curieux de constater, par les numéros que portent les Loges d'aujourd'hui, ce que sont devenues les quatre Loges de Londres qui prirent part à la formation de la Grande Loge. Malheureusement M. Quartier-la-Tente a groupé les Loges de Londres, tandis qu'il donnait le nom et le numéro de toutes celles de province ; espérons qu'il fera mieux dans sa prochaine édition. J'ajouterai une autre cause d'erreur à ce sujet, c'est que l'ancienneté étant un titre d'honneur pour les Loges d'Angleterre, il est arrivé que, des Loges anciennes s'étant éteintes, leur numéro fut attribué à d'autres plus récentes. En province la plus ancienne remonte à 1732.

Pour l'Irlande et l'Écosse, les dates de fondation ne sont pas indiquées.

Une question intéressante est celle des classes sociales dans lesquelles se recrute la Maçonnerie dans le Royaume-Uni. Ce sont la haute aristocratie, la *nobility*, la *gentry* et la bourgeoisie. Il en coûte cher, dans ce pays, pour être franc-maçon. Le droit d'admission est élevé, la cotisation annuelle également, et chaque réunion mensuelle est suivie d'un banquet dont le prix doit varier, mais qui, dit-on, est toujours plantureux et luxueusement servi. Ainsi que je l'ai dit, le roi Édouard VII est Grand Protecteur des trois Grandes Loges, son frère le duc de Connaught est Grand Maître de celle d'Angleterre ; le Pro Grand Maître est l'Hon. comte Amerst ; le Député Grand Maître, le Très Hon. Frédéric Halsey, le Premier Grand Surveillant, le Très Hon. comte de Malmesbury ; le Second Grand Surveillant l'Hon. Alban G. H. Gibbs ; le Grand Trésorier, Stanley J. Attenborough Esq. ; le Grand Secrétaire Sir (Baronnet ou Chevalier) Édouard Lechtworth. Parmi les Garants d'Amitié de la Grande Loge auprès des Puissances étrangères ou de celles-ci auprès d'elle, nous trouvons un marquis, sept comtes, un baron — qui est en même temps vice-amiral — un lieutenant général et enfin un révérend. A propos de ce dernier personnage, je dirai que le Grand Maître de la Grande Loge autonome de l'Australie occidentale est ou était le Révérend Riley, évêque de Perth (1).

1. Le bureau du Grand-Orient de France, à la veille de la Révolution, ne le cédait pas, au point de vue de la composition aristocratique, à celui de la Grande Loge d'Angleterre actuelle. On y trouvait :

Un prince du sang : le duc d'Orléans, Grand Maître ; deux ducs : le duc de Luxembourg, Administrateur général ; le duc de Crussol, Grand Conservateur de l'Ordre en France ; **treize** prêtres, religieux : *Officier Honoraire* : Pingré (abbé Alexandre-Guy), membre de l'Académie royale des sciences, bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève ; — *Officiers en exercice* : Beauveau (abbé), prévôt mitré de Yidzini, vicaire général et plénipotentiaire du prince évêque de Vilna ; — Coquelin (abbé), chanoine de l'église royale de Saint-Aubin, de Crespy-en-Valois ; — Sauvigne (abbé) ; — Vermondans (abbé de), *aumô-*

En Irlande — où, ferai-je remarquer en passant, la Maçonnerie est composée de l'élément protestant et anglais, au moins d'origine — le Grand Maître est Sa Grâce le duc d'Abercorn ; le Député Grand Maître, Sir James Creed Meredith ; le Premier Grand Surveillant, le Très Hon. vicomte Templetown ; le Second Grand Surveillant, le Très Hon. Lord Rathdonnel ; le Grand Trésorier, W. J. Chetwode Crawley Esq. ; le Grand Secrétaire, le Très Hon. Lord Castletower. Parmi les Garants d'amitié, on trouve un marquis, cinq lords dont le titre n'est pas indiqué, un baronnet, un comte danois, un comte suédois, un évêque, un archidiacre et deux simples révérends.

Enfin, en Écosse, on ne trouve parmi les Grands Officiers de la Grande Loge que deux personnages titrés qui sont le Grand Maître Sir Thomas D. Gibson Carmichael de Skirling et le Second Grand Surveillant le Très Hon. comte de Cosilis. Sur la liste des Garants d'amitié, on trouve deux comtes, deux lords qui sont en même temps Très Honorables, un *Sir Hon.*, un simple *Sir*, et, pour n'en pas perdre l'habitude, un révérend.

En France existent, ainsi que je l'ai dit, deux Puissances, l'une est le Grand-Orient de France, l'autre la Grande Loge de France. Le premier possède 396 Loges, dont 58 à Paris, 322 en province, 42 dans diverses colonies, et 19 dans des pays étrangers. La seconde réunit 81 Loges, dont 28 à Paris, 31 en province, 11 dans diverses colonies et 11 à l'étranger. Il existe, au Grand-Orient, 27 Loges qui sont plus que centenaires, l'une remonte à 1738, une autre à 1740 et une troisième à 1778. Mais ce sont là des résurrections, car elles n'ont pas eu une existence ininterrompue ; elles cessèrent d'exister pendant la Terreur et se réveillèrent ensuite. Quant à la Grande Loge, ses deux plus anciennes Loges ne datent que de 1821, époque de création de la Puissance, mais il paraîtrait qu'elles sont plus anciennes, provenant du Rite aujourd'hui disparu en France de *Misraïm* ; dans tous les cas elles ne peuvent être antérieures à 1814, date de l'introduction du Rite de *Misraïm* en France. Le recrutement des deux Puissances se fait dans la petite bourgeoisie — les droits d'admission et les cotisations étant en général modérés — et un peu parmi les ouvriers aisés. Dans le Conseil de l'Ordre du Grand-Orient et dans le Conseil Fédéral de la Grande Loge on constate une tendance à la prédominance des parlementaires du parti radical. Le nombre des adhérents est, ou plutôt était, car l'augmentation est constante, de 27 000 pour le Grand-Orient et de 5 100 pour la Grande Loge.

En totalisant le nombre des Loges relevant des huit Puissances ou Grandes Loges allemandes, on arrive au chiffre de 475, réunissant 51 765 membres. Si l'on tient compte de la différence des populations de l'Allemagne et de la France, on constate la même proportion. Il importe cependant de tenir compte de la cause d'erreur qui résulte du côté français des Loges existant dans les colonies dont la population n'est pas comprise dans le dénombrement métropolitain, et, pour les deux pays, de celles existant à l'étranger. Nous trouvons en effet en France 82 Francs-Maçons par 100 000 habitants, ou 1 par 1 219 Français ; en Allemagne 86 pour 100 000 ou 1 par

nier du Roi!!! — Députés non dignitaires : Baudot, religieux bénédictin ; — Bertolio (abbé Antoine-René-Constance), substitut du Grand Maître du Rite Écossais Philosophique en 1776 ; — Champagne (abbé Jean-François), professeur-fondateur du collège Louis-le-Grand ; — Expilly (abbé Jean-Joseph d') ; — Guessier de la Garde de Longpré, prêtre, docteur en théologie ; — Le Febvre (abbé), procureur général de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève ; — Robin, religieux bénédictin, l'un des fondateurs de la Loge *Les Neuf Sœurs*, dont il faisait encore partie en 1806, et Tavernier (abbé), chanoine de l'église de Meaux.

1 169. En réalité le rapport serait moindre si l'on pouvait déduire les membres des Loges des colonies et de l'étranger.

Ce calcul, messieurs, vous permettra de juger ce que vaut l'allégation de gouvernement de la France par les Francs-Maçons, d'envahissement des fonctions publiques par les mêmes Francs-Maçons. On évalue à 600 000 le nombre des fonctionnaires français, et à raison de 32 000 Francs-Maçons, cela ferait, en admettant que tous les Francs-Maçons soient fonctionnaires, une proportion de 1 sur 19. Et ils ne sont pas tous fonctionnaires, la majorité est même loin d'être formée de cet élément. En admettant la proportion excessive d'un cinquième de Francs-Maçons fonctionnaires, cela ferait un Franc-Maçon par 95 fonctionnaires.

Le même calcul de proportions est plus difficile à établir pour les trois Grandes Loges des Îles Britanniques. Je suis cependant parvenu à un résultat en supposant que les Loges des trois métropoles et celles des colonies ont le même nombre moyen de membres, lequel serait de 58. Je suis ainsi arrivé à découvrir qu'il doit y avoir en Angleterre 121 000 Francs-Maçons, soit 1 par 273 habitants, ou 1 par 128 Anglais mâles adultes. Pour l'Irlande, en appliquant le même système, le nombre moyen des membres serait de 33 par Loge et le rapport du chiffre des Francs-Maçons à celui de la population de 1 pour 1 116, presque celui de l'Allemagne. Il faut tenir ici compte de ce fait que j'ai signalé, que la Franc-Maçonnerie en Irlande ne se recrute que dans l'« armée d'occupation », c'est-à-dire parmi les protestants anglais ou écossais, ou d'origine anglaise ou écossaise. En ne tenant compte que de cette partie de la population, qui est d'environ un quart du total, nous trouvons 1 sur 254 habitants, soit un pourcentage plus élevé que celui de l'Angleterre. L'Écosse nous donne, toujours par le même procédé, 36 113 Francs-Maçons résidents, soit 49 membres par Loge et 1 par 123 habitants ou 1 par 58 Écossais mâles adultes. Autant dire que tous les membres de l'aristocratie et de la bourgeoisie écossaise appartiennent à la Franc-Maçonnerie.

Revenant sur le continent européen, nous trouvons en Belgique 1 Franc-Maçon par 1 824 habitants ; en Hollande, 1 par 2 469 ; en Suisse, 1 par 880 ; en Danemark, 1 par 588 ; en Suède, 1 sur 417 ; en Norvège, 1 sur 573 ; en Hongrie, 1 sur 4 477 ; enfin, en Espagne, 1 sur 7 290.

En ce qui concerne le milieu où la Franc-Maçonnerie se recrute, on peut dire qu'en Allemagne, les Loges placées sous l'Obéissance des trois Grandes Loges de Berlin se recrutent dans l'élément fonctionnaire et militaire. L'empereur Guillaume I^{er} était Franc-Maçon ainsi que son fils l'empereur Frédéric II. Les Loges dépendant des autres Grandes Loges se recrutent dans la bourgeoisie libérale. Une remarque à faire au sujet des huit Grandes Loges allemandes, est que quatre d'entre elles ont été fondées en 1814, en pleine période d'influence française, peut-être par le Grand-Orient de France. Elles appartiennent à la tendance libérale — car, en Maçonnerie comme partout, il y a des tendances diverses et des partis — tandis que les trois Grandes Loges prussiennes représentent l'élément conservateur.

En Danemark et en Suède, la participation de la famille royale à la Franc-Maçonnerie doit, dans le sein de celle-ci, superposer un élément aristocratique sur l'élément bourgeois. Dans tous les autres pays d'Europe, le recrutement a lieu dans la bourgeoisie libérale.

Passons maintenant en Amérique et tout d'abord aux États-Unis. Dans ce pays, nous trouvons 1 million de Francs-Maçons, soit environ 1 par 80 habitants ou 1 à

peu près par 35 habitants adultes mâles. Dans ce pays aussi, presque toute la bourgeoisie, particulièrement la petite, appartient à la Franc-Maçonnerie ; faire partie du *Craft* (Métier) comme on dit là-bas, est un brevet de respectabilité. Aussi, tout jeune homme en voie d'ascension consacre-t-il ses 250 premiers francs d'économie à se faire recevoir dans une Loge. C'est le prix que cela coûte là-bas.

Le nombre des Loges est de 12 880 ; elles dépendent de 50 Grandes Loges, c'est-à-dire une par État ou territoire. Aucun lien fédératif n'unit ces Grandes Loges, toutes absolument indépendantes, qui entretiennent ou n'entretiennent pas des rapports d'amitié les unes avec les autres. La qualité de membre d'une Grande Loge pose un homme dans son milieu, aussi ceux qui composent celles-ci sont-ils d'une condition supérieure à celle de la moyenne. Le titre de Grand Maître est le couronnement d'une carrière. Les Francs-Maçons sérieux des États-Unis se plaignent que, dans ces élections comme ailleurs, on voit trop souvent triompher de riches vaniteux, qui ensuite se montrent incapables d'administrer leur *juridiction*, transgressent ou altèrent par des amendements la constitution de la Grande Loge. Si bien qu'il existe maintenant des différences appréciables entre les diverses constitutions. Pas plus que les Francs-Maçons anglais, irlandais ou écossais, les Francs-Maçons américains ne discutent dans leurs réunions. Ils récitent pendant une heure une série de phrases catéchistiques, puis lèvent la séance. Par exemple, il n'y a pas un banquet après chaque réunion comme en Angleterre, et l'on fait participer davantage les familles à la vie maçonnique.

On ne peut se faire une idée hors des États-Unis du rôle considérable que joue et a joué la Franc-Maçonnerie dans ce pays. Un de mes correspondants m'écrit qu'elle a été le moule où s'est formée la société américaine. Il existe, sur le territoire de l'Union, 600 autres sociétés du même genre, lesquelles pour la plupart sont consacrées à l'assurance mutuelle sur la vie, et sont en outre, sociétés de secours mutuels, sociétés d'études ou d'agrément. Toutes sont conformées sur le modèle de la Franc-Maçonnerie et ont, comme elle, leur mythologie et leur rituel. Dès que des Américains constituent une association, même des étudiants dans une université, d'instinct, en quelque sorte, ils prennent le modèle maçonnique.

Ainsi que je l'ai dit, les Grandes Loges sont autonomes et souveraines dans leur État ou Territoire ; mais il est un point sur lequel elles manifestent une absolue solidarité, c'est pour maintenir l'intégrité de leur *juridiction*. Toute Loge qui se constitue sans avoir obtenu une charte de la Grande Loge de l'État ou du Territoire, et s'être inféodée à elle, est immédiatement excommuniée et représentée comme quelque chose d'abominable. Aucune Loge régulière de l'Union entière n'en reçoit les membres à titre de visiteur ; ce qui est de droit entre francs-maçons. Il y a notamment un certain Rite Cerneau, qui est considéré comme une sorte d'antéchrist maçonnique.

Cela n'empêche pas, d'ailleurs, les Rites irréguliers d'exister et même de se multiplier aux États-Unis.

Voici un tableau (voir page 218) indiquant le nom des Grandes Loges des États-Unis, la date de leur fondation, leur siège, le nombre des Loges placées sous leur juridiction, et celui des membres de celles-ci.

On se convainc par ce tableau de l'exactitude de l'assertion de mon correspondant au sujet du rôle joué par la Franc-Maçonnerie dans la formation de la société américaine. On peut suivre le développement de la colonisation par la date de fon-

dation des Grandes Loges. Les plus anciennes sont dans les vieux États de l'Est. Celle de Virginie remonte à 1777, époque de la proclamation de l'indépendance ; celle de New-York à 1781 ; celles du Maryland et du Massachusetts à 1783 ; celles de la Géorgie, de la Caroline du Nord et du New-Jersey à 1786 ; celle de la Caroline du Sud à 1787. Les dates s'échelonnent ensuite tout le long du dix-neuvième siècle, jusqu'à 1889.

ÉTATS OU TERRITOIRES	FONDATION	SIÈGES	LOGES	MEMBRES
1 Grande Loge d'Alabama	1821	Montgomery	431	16 667
2 Grande Loge d'Arizona	1882	Tucson	19	1 295
3 Grande Loge d'Arkansas	1832	Little-Rock	477	16 155
4 Grande Loge de Californie	1850	San-Francisco	301	31 619
5 Grande Loge du Colorado	1861	Denver	107	10 997
6 Grande Loge du Connecticut	1789	Hartford	110	19 346
7 Grande Loge de Delaware	1806	Wilmington	22	2 668
8 Grande Loge du District de Colombie	1810	Washington	27	7 726
9 Grande Loge de Floride	1830	Jacksonville	153	6 019
10 Grande Loge de Géorgie	1786	Macon	465	25 289
11 Grande Loge d'Idaho	1867	Idaho	36	2 036
12 Grande Loge d'Illinois	1840	Bloomington	733	74 741
13 Grande Loge d'Indiana	1808	Indianapolis	536	42 627
14 Grande Loge du Territoire Indien	1874	Atoka	137	6 363
15 Grande Loge d'Iowa	1844	Cedar Rapids	505	36 789
16 Grande Loge de Kansas	1850	Topeka	374	27 167
17 Grande Loge de Kentucky	1800	Louisville	498	26 932
18 Grande Loge de Louisiane	1812	New-Orléans	179	9 753
19 Grande Loge du Maine	1820	Portland	201	25 307
20 Grande Loge de Maryland	1783	Baltimore	107	11 057
21 Grande Loge de Massachusetts	1763	Boston	240	46 790
22 Grande Loge de Michigan	1844	Rochester	397	51 871
23 Grande Loge de Minnesota	1853	Saint-Paul	218	21 056
24 Grande Loge du Mississippi	1818	Wick-burg	368	12 244
25 Grande Loge du Missouri	1821	Saint-Louis	574	40 983
26 Grande Loge de Montana	1866	Helena	61	4 227
27 Grande Loge de Nebraska	1857	Omaha	236	14 719
28 Grande Loge de Nevada	1865	Carson	22	1 030
29 Grande Loge de New-Hampshire	1789	Concord	79	9 665
30 Grande Loge de New-Jersey	1786	Trenton	176	23 487
31 Grande Loge du Nouveau-Mexique	1877	Albuquerque	23	1 484
32 Grande Loge de New-York	1781	New-York	767	139 206
33 Grande Loge de Caroline du Nord	1786	Raleigh	336	14 667
34 Grande Loge de Dakota du Nord	1839	Fargo	74	5 153
35 Grande Loge de l'Ohio	1808	Cincinnati	505	61 636
36 Grande Loge du Territoire d'Oklahoma	1892	Stillwater	141	6 777
37 Grande Loge d'Orégon	1851	Eugène	107	7 323
38 Grande Loge de Pensylvanie	1764	Philadelphie	456	75 277
39 Grande Loge de Rhode-Island	1791	Providence	37	6 429
40 Grande Loge de Caroline du Sud	1787	Charleston	201	7 987
41 Grande Loge de Dakota du Sud	1875	Sioux Falls	103	5 357
42 Grande Loge de Tennessee	1813	Nashville	431	20 120
43 Grande Loge de Texas	1837	Waco	686	38 721
44 Grande Loge d'Utah	1872	Salt Lake City	11	1 270
45 Grande Loge de Vermont	1794	Burlington	104	11 535
46 Grande Loge de Virginie	1777	Richmond	293	15 846
47 Grande Loge de Washington	1858	Olympia	137	8 997
48 Grande Loge de Virginie de l'Ouest	1866	Charleston	133	10 121
49 Grande Loge de Wisconsin	1843	Milwaukee	251	21 251
50 Grande Loge de Wyoming	1874	Saratoga	23	1 809

Le Canada, moins étendu, moins peuplé que les États-Unis, dont la majorité de la population est, en outre, ardemment catholique et soumise à l'autorité du clergé, ne peut nous présenter un spectacle semblable ; cependant, il possède 8 Grandes Loges réunissant dans leur juridiction 662 Loges et 55 000 membres. La plus forte de ces Grandes Loges est celle d'Ontario, dont le siège est à Hamilton, qui réunit 391 Loges et 34 965 Francs-Maçons. Ces Francs-Maçons sont tous ou en grande majorité, bien entendu, anglais et protestants, l'élément français et catholique ayant horreur de la Franc-Maçonnerie.

Voici maintenant un tableau relatif à l'Amérique centrale :

	Puissances	Sièges	Nombre de Loges	Nombre de membres
1	Grande Loge de Cuba	La Havane	64	2 783
2	Grande Loge de Porto-Rico	San-Juan	22	875
3	Grande Loge de Haïti	Port-au-Prince	61	(?)
4	Grande Loge du Mexique	Mexico	40	1 314
5	Grande Loge de Costa-Rica	San-José	7	203
6	Grande Loge de Guatemala	Guatemala	12	400
7	Grande Loge du Venezuela	(?)	35	(?)
8	Grande Loge de Colombie	(?)	(?)	(?)
9	Grande Loge de Saint-Domingue	(?)	(?)	(?)

Rien de cela n'est sérieux si ce n'est la Grande Loge de Cuba.

Voici maintenant pour l'Amérique méridionale :

	Puissances	Sièges	Nombre de Loges	Nombre de membres
1	Grand-Orient du Rite Bleu	Buenos-Ayres	84	2 130
2	Grand-Orient de la République Argentine.	»	58	1 450
3	Grand-Orient des Loges confédérées . .	»	11	590
4	Grand Orient National du Rite Argentin.	»	7	(?)
5	Grand-Orient de Santa-Fé	Rosario de Santa-Fé	6	470
6	Grand-Orient du Brésil	Rio-de-Janeiro	111	(?)
7	Grand-Orient de Rio Grande do Sul . .	Rio Grande do Sul	29	2 011
8	Grand-Orient de Parana	Curitiba	(?)	(?)
9	Grand-Orient de l'Uruguay	Montevideo	33	(?)
10	Grand-Orient du Paraguay	Assomption	8	(?)
»	Grand-Orient du Pérou	Lima	33	550
»	Grande Loge du Chili	Valparaiso	6	180

Toute cette Maçonnerie sud-américaine a le caractère anarchique et chaotique du pays. Le nom Grand-Orient, fréquemment employé, atteste l'origine française, au moins indirecte.

Il ne nous reste plus qu'à parler de l'Australasie et de l'Afrique pour avoir accompli le tour du monde maçonnique. En Australasie, nous trouvons une Maçonnerie d'origine anglaise, comme celle des États-Unis et du Canada, que je vous présente dans ce tableau :

	Puissances	Sièges	Nombre de Loges	Nombre de membres
1	Grande Loge de la Nouvelle-Galles du Sud.	Sidney	201	10 510
2	Grande Loge du Victoria	Melbourne	192	9 500
3	Grande Loge de l'Australie occidentale .	Perth	74	3 550
4	Grande Loge de l'Australie méridionale .	Adélaïde	44	2 835
5	Grande Loge de la Queensland	Brisbane	40	(?)
6	Grande Loge de la Nouvelle-Zélande . .	Dunedin	129	6 600
7	Grande Loge de Tasmanie	Hobart	29	1 150

L'Afrique ne nous occupera pas longtemps. Nous trouvons à Monrovia une Grande Loge dont on ne sait qu'une chose, c'est qu'elle est reconnue par la Grande Loge d'Angleterre. Enfin, en Égypte existent deux ou trois Grands-Orient, dont on ne sait au juste quel est le *régulier*. Sans parler des Loges relevant de la Grande Loge

d'Angleterre, du Grand-Orient de France, de la Grande Loge de France, du Grand-Orient d'Italie, ni de celles placées sous l'égide de Puissances extérieures irrégulières.

Si nous récapitulons, nous trouvons qu'il existe dans le monde 156 Puissances maçonniques régulières, dont 24 en Europe, 58 dans l'Amérique septentrionale, 9 dans l'Amérique centrale, 13 dans l'Amérique méridionale, 7 en Australie et 2 (probablement) en Afrique. Le nombre des Loges, également dans le monde, est de plus de 20 500. Quant à celui des Francs-Maçons individuels, en tenant compte des renseignements non fournis, il doit être supérieur à 4 million et demi.

Vous voyez, messieurs, que la Franc-Maçonnerie n'est pas un fait local, mais général, et qu'elle atteint une envergure lui méritant les honneurs de la statistique.

Ch.-M. LIMOUSIN.
